



Commune de Mommenheim

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
ANNÉE SCOLAIRE _____ / _____
Enfant non domicilié à Mommenheim



Le dossier complet comprend la demande de dérogations et les justificatifs.
Il doit être accompagné de la fiche d'inscription complétée et des documents demandés sur celle-ci.
Les modalités d'examen des demandes de dérogation sont précisées en page 2.

L'ENFANT (un formulaire à remplir par enfant)

Nom : Prénom : Sexe : Masculin - Féminin
Lieu de naissance : Date de naissance :/...../.....
Adresse de l'enfant :
L'enfant réside : chez les parents chez le père chez la mère chez ses tuteurs
Maternelle : petite section - moyenne section - grande section
Elémentaire : CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2 - Ulis
Section : Monolingue Bilingue

LA FAMILLE

Situation familiale : célibataires mariés pacsés vie maritale divorcés séparés veuf

| | |
|---|---|
| <p>REPRESENTANT 1 : Mère</p> <p>Nom: Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Adresse (si différente de celle de l'enfant) : N° de téléphone portable : Courriel :</p> | <p>REPRESENTANT 2 : Père</p> <p>Autorité parentale Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Nom: Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance : Adresse (si différente de celle de l'enfant) : N° de téléphone portable : Courriel :</p> |
| <p>Profession : Employeur : Lieu :</p> | <p>Profession : Employeur : Lieu :</p> |

L'enfant relève du secteur
Dérogation demandée pour l'école

Motif(s) (joindre justificatifs correspondants)

- A. La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil dans ses écoles
- B. La commune de résidence ne propose pas un enseignement bilingue français/allemand dans son (ou ses) école(s)
- C. La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde d'enfants ou la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées et les deux parents travaillent
- D. Un frère et/ou une sœur est d'ores et déjà scolarisé dans un établissement à Mommenheim
- E. Raison d'ordre médical et/ou social
- F. Décision de l'Education Nationale
- G. Garde par les grands-parents ou un membre de la famille habitant à Mommenheim
- H. Raisons d'ordre professionnel

Observations : (possibilité de joindre un courrier)

Modalités d'examen des demandes

La Ville de Mommenheim compte 1 école maternelle et 1 école élémentaire. Les dépenses de fonctionnement de ces écoles sont assurées par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

1. Les familles non domiciliées à Mommenheim souhaitant scolariser leur enfant dans un établissement de Mommenheim peuvent déposer une demande de dérogation scolaire.
2. La demande de dérogation scolaire, constituée du présent formulaire dûment complété et signé ainsi que des pièces justificatives correspondantes, est transmise avant la date limite de dépôt au service des affaires éducatives.
3. L'ensemble des demandes de dérogation est examiné par le Maire ou de son représentant, et du Président de la d'Agglomération de Haguenau ou de son représentant. Ils **émettent un avis** en tenant compte des critères énumérés ci-après **dans la limite des places disponibles** :

Pour les enfants non domiciliés à Mommenheim, il est fait application des critères suivants :

| Critères issus du cadre légal (code de l'éducation) | Justificatifs à produire |
|--|---|
| A. La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil dans ses écoles | Cf. formulaire de dérogation complété par le Maire de la commune de résidence |
| B. La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde d'enfants ou la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées et les deux parents travaillent | Cf. formulaire de dérogation complété par le Maire de la commune de résidence et attestation des employeurs des parents |
| C. Un frère et/ou une sœur est d'ores et déjà scolarisé dans un établissement de Mommenheim | Certificat de scolarité des frères/soeurs déjà inscrits (délivré par le directeur d'école) |
| D. Raison d'ordre médical et/ou social (proximité d'une structure sanitaire ou traitement médical de l'enfant) | Certificat médical du médecin scolaire et/ou avis du service médico-social |
| E. Décision de l'Education Nationale | Attestation motivée de l'Education Nationale |

| Critères complémentaires habituellement admis | Justificatifs à produire |
|---|---|
| F. Garde de l'enfant par un membre de la famille : uniquement si l'enfant est gardé par des grands-parents ou un membre de la famille domicilié à Mommenheim | Attestation sur l'honneur des personnes (grands-parents, membre de la famille) assurant la garde de l'enfant et justificatif de domicile et copie des pièces d'état civil attestant du lien de parenté. |
| G. Raisons d'ordre professionnel : les enfants du personnel (de l'Education Nationale, de la commune ou communauté de communes, des commerçants ou entreprises) travaillant à Mommenheim | Attestation sur l'honneur de la personne chargée de la garde de l'enfant et attestation de l'employeur. |

4. **Le Maire est seul responsable de la décision finale et de la notification de la réponse aux parents.**
5. **La demande de dérogation ne saurait créer aucun droit à son obtention**

Scolarisation d'un enfant hors de la commune de Résidence

1^{ère} étape :

1.1. Avis de la direction de l'école du lieu de résidence :

Accordé

refusé

Motif

Date

Nom/Qualité

Cachet de l'établissement et signature



1.2. Avis du Maire de la Commune de résidence (et/ou, selon le cas, du Président en cas de regroupement de communes).

Accordé

refusé

| Renseignements obligatoires à compléter par le Maire de la Commune de résidence ou l'EPCI compétent (cocher la bonne case) | OUI | NON |
|---|-----|-----|
| A. la commune de résidence dispose de la capacité d'accueil dans son (ou ses) école(s) | | |
| B.1. la commune de résidence ou l'EPCI compétent assure directement ou indirectement un service de restauration scolaire | | |
| B. 2. la commune de résidence ou l'EPCI compétent assure directement ou indirectement la garde des enfants ou organise un service d'assistantes maternelles agréées | | |

Observations
complémentaires

Date

Nom/Qualité

Cachet de la Mairie et signature

2^{ème} étape :

2.1. Avis de la direction de l'école du lieu d'accueil :

Accordé

refusé

Motif

Date

Nom/Qualité

Cachet de l'établissement et signature

2.2. Accord du Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau ou de son représentant

ACCORDE

Motif(s) :

- A. La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil dans ses écoles
- B. La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde d'enfants ou la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées et les deux parents travaillent
- C. Un frère et/ou une sœur est d'ores et déjà scolarisé dans un établissement de Mommenheim
- D. Raison d'ordre médical et/ou social
- E. Décision de l'Education Nationale
- F. Garde par les grands-parents ou un membre de la famille habitant à MOMMENHEIM
- G. Raisons d'ordre professionnel

REFUSE

Date

Nom/Qualité

Cachet de la CAH et signature

2.3. Décision du Maire de la commune d'accueil après avis du Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

ACCORDE ; Motif(s) : A - B - C - D - E - F - G - H REFUSE

Observations :

Date :

Nom/Qualité :

Cachet de la Mairie et signature

Engagements des Parents

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler tout changement (situation professionnelle, familiale) à la Mairie de Mommenheim où j'ai effectué ma demande.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du code pénal.

Mommenheim, le
Signature du / des parent(s)

| PIÈCES JUSTIFICATIVES SUPPLEMENTAIRES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER | CADRE RESERVE AU SERVICE |
|---|--------------------------|
| Copie du livret de famille dans son intégralité | |
| Copie du justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois, bail de location, acte de vente,...) | |
| Une photocopie des pages du carnet de santé correspondant aux vaccinations | |
| En cas de domiciles différents des parents, joindre un justificatif fixant la résidence principale de l'enfant. A défaut de jugement d'un tribunal, fournir une attestation sur l'honneur précisant la résidence principale de l'enfant | |
| Attestation d'accord d'inscription de l'autre parent si les parents sont séparés | |

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent

Mairie de Mommenheim
22 rue du Générale de Gaulle – 67670 MOMMENHEIM
Tél. : 03.88.51.62.05
Mèl : mairie.mommenheim@wanadoo.fr